ens qui ser le compte nier Lundi Directeurs nérale des assemblés e tels recus u dernier état sera rale, à un ra nommé ompagnie. ni Officiers miner atre rapport iivante, ou le dit Coeux étant gnie, auire venir , Comptes cumens y e Compaé pour le

nt ou fets de tous nt et ree dernier e chaque ux Actii-annuel Compaaura été Générale

ésentes et

tes telles

l en sera

précédente) déduction préalablement faite de tous les contingens, frais, charges, dépenses et pertes encourues ou en suspens, Avertiront et feront savoir aux Actionnaires le tems et des tems et le lieu fixés par les Réglemens de la Compa-payemens. gnie, pour le payement de tels dividendes.

ARTICLE SIXIEME.

§ 1. Et il est de plus stipulé et convenu par les présentes, que les premiers Directeurs Secrétairenommés, ou une majorité d'iceux, étant dûment assemblés à tel lieu qui sera fixé par le Président pour le tems d'alors, sont par les présentes autorisés et ont plein pouvoir de nommer et élire à la majorité des voix, parmi les Actionnaires de la dite Compagnie, étant qualifiés pour être élus Directeurs comme ci-devant pourvu, un Secrétaire de la dite Compagnie d'Assurance de Québec contre les Accidens du Feu qui sous la direction immédiate, et la surveillance du Bureau des nommé. Directeurs comme principal Officier de la dite Compagnie en remplira toutes les fonctions, et le dit Secrétaire sera libre de garder sa place sa vie durante s'il le juge à propos, à moins qu'il ne soit déplacé pour cause d'in- peut-stredécapacité, mauvaise conduite, ou malversation placé pour malversation placé pour malversation dans l'exécution de son devoir, par les suffra-tion, &c. ges et votes d'au moins dix Directeurs pour le tems d'alors, tout le Bureau des Directeurs ayant été dûment convoqué et assemblé par le Président pour le tems d'alors à cet effet.

Onalifica-

§ 2. Et le dit Secrétaire avant d'entrer en Doit donner des sûretés office, donnera des sûretés et cautions bonnes de £1,000. et suffisantes, pour la somme de mille livres, pour l'exécution fidèle des devoirs de sa dite place, lesquelles sûretés seront ap-